



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 04 JUIN 2026

Le 04 juin 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 29 mai 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2026-16

OBJET : CONTRAT DE VILLE D'APT PROGRAMMATION 2026 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

MEMBRES EN EXERCICE : 27 - QUORUM : 14 - PRESENTS : 22 - PROCURATIONS : 2 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI
BUOUX : M. Patrice HIVERT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
LIOUX : M. Patrice FOURNIER
MURS : M. Alexandre BERGODAA
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Guillaume JEAN
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

GARGAS : M. Patrick SIAUD donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260604-B-2026-16-DE
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026

Page 1 sur 5

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération N°CC-2026-40 du 16 avril 2026 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, la délibération n°CC-2025-148 du 04 décembre 2025, approuvant la Convention territoriale globale (Ctg)

2026-2030, entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vaucluse, la Mutualité sociale agricole (MSA) Alpes Vaucluse, la CCPAL et les communes d'Apt, Caseneuve, Céreste-en-Luberon, Gargas, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Saturnin-lès-Apt et Viens,

Vu, la délibération n°3137 du 28 mai 2024 du Conseil municipal de la ville d'Apt approuvant le Contrat de ville d'Apt 2024-2030 : Engagements Quartiers 2030,

Vu, la délibération n°CC-2024-88 en date du 4 juillet 2024 approuvant le contrat de ville d'Apt 2024-2030 : Engagements Quartiers 2030,

Vu, la signature du contrat de ville d'Apt en date du 15 novembre 2024 par les différents partenaires de la politique de la ville, dont la CCPAL,

Vu, l'appel à projets du contrat de ville 2026,

Vu, la délibération n°CC-2026-67 du 23 avril 2026 approuvant la Dotation de Solidarité Communautaire 2026 versée à la ville d'Apt d'un montant total de 353 713 € dont la part dédiée au contrat de ville s'élève à 53 713 €,

Vu, la délibération n°003388 du Conseil municipal d'Apt du 28 avril 2026 portant approbation de la programmation 2026 du contrat de ville,

Considérant, que pour cette deuxième année de mise en œuvre du nouveau contrat cadre « Engagement, Quartiers 2030 », l'appel à projets réalisé dans le cadre de la programmation 2026 s'est déroulé du 18 septembre au 14 novembre 2025, sur la base des orientations stratégiques suivantes :

Améliorer la réussite éducative des jeunes (de 3 à 25 ans) et soutenir la parentalité ;
Réduire l'isolement des personnes seules et notamment des personnes âgées ;
Engager une transition écologique populaire et solidaire qui améliore le quotidien des habitants ;
Répondre aux besoins en santé des habitants ;
Soutenir la vie associative, la participation et les initiatives citoyennes.

Ces orientations ont été déclinées en objectifs stratégiques. Les actions retenues dans le cadre de cet appel à projet ont démontré en quoi elles pouvaient répondre de façon opérationnelle à l'objectif stratégique sélectionné.

Les opérateurs ont eu l'opportunité de présenter leur action aux différents partenaires financiers, en amont du comité technique, lors d'une journée d'auditions qui s'est tenue le 9 janvier 2026. Les actions présentées par les porteurs de projets ont été étudiées par les techniciens et organismes partenaires du contrat de ville lors du comité technique du 10 février 2026.

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 3 mars 2026 a procédé à la validation de ces projets. 33 actions ont été retenues pour lesquelles la ville d'Apt, la CCPAL, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DDETS sous l'égide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ANCT), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le bailleur social Grand Delta Habitat et le CCAS d'Apt ont précisé leurs engagements financiers.

Considérant, que la CCPAL est sollicitée pour participer aux actions, relevant de ses compétences, suivant le descriptif ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260604-B-2026-16-DE
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026

Page 2 sur 5

INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	COUT GLOBAL	SOLLICITATION CCPAL	DESCRIPTIF
Emploi, insertion, mobilité				
Citéslab Sud Vaucluse	Initiative Terres de Vaucluse	74 000 €	3 000 €	Action départementale : détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité dans les quartiers Politique de la Ville du Sud Vaucluse, à Cavaillon et Apt.
Bus Entrepreneuriat Pour Tous Vaucluse	Initiative Terres de Vaucluse	73 550 €	1 000 €	Action départementale : ce dispositif en complément des actions Citéslab, permet d'être encore plus proche des habitants des QPV et notamment de toucher le public dit invisible.
Accélérateurs Quartiers 2030	Initiative Terres de Vaucluse	375 000 €	3 000 €	Action départementale : détecter, sensibiliser des talents, accompagnement intensif et personnalisé, faciliter l'accès au financement.
Stage découverte de 3^{ème} multi-entreprises	Fondation Agir Contre l'Exclusion Vaucluse (FACE Vaucluse)	16 360 €	3 000 €	L'action a pour objectif de faire découvrir à des collégiens effectuant leur stage de 3 ^{ème} une diversité de métiers, à travers un parcours d'une semaine au sein de plusieurs entreprises du bassin d'Apt. Elle vise également à les accompagner dans la restitution de cette expérience, en lien avec l'animation des dispositifs « PAQTE » et « Les Entreprises s'engagent » en Vaucluse.
Réussite éducative, soutien parentalité				
Périnatalité et parentalité	MJC d'Apt	41 550 €	5 000 €	L'action vise à développer un accompagnement à la parentalité innovant et ludique, consolider les relations intra-familiales et inter-familiales, lutter contre l'isolement parental, contribuer à l'autonomie des parents et favoriser la médiation en allant vers les publics empêchés.

Considérant, l'avis favorable de la commission développement économique émis le 6 février 2026,

Le président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Prend acte, de la programmation de l'année 2026 du contrat de ville d'Apt arrêtée par le comité de pilotage du 3 mars 2026,

Approuve, les actions de cette programmation relevant des compétences de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon pour l'année 2026 pour un montant de 12 000 euros réparti comme suit :

INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	PROPOSITION CCPAL
Emploi, insertion, mobilité		
Citéslab Sud Vaucluse	Initiative Terres de Vaucluse	3 000 €
Bus Entrepreneuriat Pour Tous Vaucluse	Initiative Terres de Vaucluse	1 000 €
Accélérateurs Quartiers 2030	Initiative Terres de Vaucluse	3 000 €
Stage découverte de 3 ^{ème} multi-entreprises	Fondation Agir Contre l'Exclusion Vaucluse (FACE Vaucluse)	1 000 €
Réussite éducative, soutien parentalité		
Périnatalité et parentalité	MJC d'Apt	4 000 €

Dit, que la dépense est inscrite au budget primitif principal 2026 de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

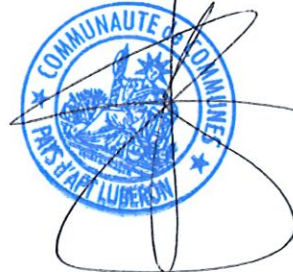
Autorise, le président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les pièces et les documents se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 24/06/2026

